

AOÛT
2020

N° 42

BULLETIN
MUNICIPAL

BM



www.sainte-fereole.fr



• INFOS COMMUNALES
• EDITO



A LA UNE
CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026



DOSSIER FINANCES



ACTUALITES



EN BREF



LE COIN
DES ASSOCIATIONS



LES CONSEILS MUNICIPAUX



LE CARNET



L'AGENDA



LA BENJAMINE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS UN POSTE A HAUTE RESPONSABILITE AU MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA SANTE



Madame BOURGUIGNON, Ministre déléguée (à droite) et Claire PIEDNOIR DE RESSÉGUIER

Depuis le 9 juillet, la commune de Sainte-Féréole compte une autre de ses enfants dans un ministère. En effet, Claire Piednoir De Rességuier est cheffe de cabinet adjointe de Madame Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie.

Claire a suivi sa scolarité à Sainte-Féréole avant de rejoindre le collège Bossuet à Brive. Collégienne engagée, elle avait été élue présidente du Conseil général des jeunes de 2009 à 2011, déjà animée par les questions de préservation de l'environnement.

Avec un BAC ES mention très bien en poche à 17 ans, elle quitte Brive et Sainte-Féréole pour Paris où elle obtiendra d'abord une double licence Histoire et Science Politique à La Sorbonne, jusqu'à être diplômée d'un master 2 Affaires publiques - administration du politique de La Sorbonne (major de promotion) à l'automne dernier.

Après avoir été chargée de projet auprès du coordonnateur interministériel des Cités éducatives, elle poursuit un parcours prometteur au service de l'autonomie des personnes âgées.

Nous adressons tous nos vœux de réussite à la benjamine des conseillers municipaux de Sainte-Féréole, par ailleurs membre des commissions finances, affaires générales et attractivité.

DES BÉNÉVOLES IMPLIQUÉS DANS LA VIE COMMUNALE

BIBLIOTHEQUE HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi de 16h30 à 18h30
le mercredi de 14h à 16h30
le vendredi de 17h à 19h.



A LA BIBLIOTHEQUE

Un lieu convivial où petits et grands peuvent trouver de quoi éveiller et satisfaire leur curiosité.

Des livres, des BD, des DVD, des magazines sont à disposition... Et si on ne trouve pas sur place, on commande à la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Anne Marie Paraud, Sandrine de Rességuier, Monique Laporte, Margot Snelder, Francine Saint et Christiane Tranchandon vous accueillent, conseillent, font part de leurs « coups de coeur », bref animent et font vivre ce lieu.

L'accès à la bibliothèque et à son contenu est gratuit.

Un portage de livres à domicile est organisé pour les personnes qui ne peuvent se déplacer : il suffit d'un coup de fil au 05 55 92 25 32 aux heures d'ouverture.

A partir de septembre un ordinateur sera à disposition dans la salle de lecture pour permettre à ceux qui ne sont pas équipés de faire leurs recherches, leurs démarches.

A LA SALLE DE MISE EN FORME ET DE MUSCULATION

Cette salle très bien équipée est ouverte les lundis, mardis et jeudis de 18 h à 20 h et les samedis et dimanches de 10 h à 12 h.

Michel Rouquette qui en assure la surveillance et l'entretien depuis son ouverture en 2004 est rejoint à compter du mois de septembre par Didier Psychiras.

A noter : A partir du 1er janvier 2021 Michel Rouquette ne pourra plus assurer les permanences des lundis, mardis et jeudis.

Afin de conserver ce potentiel d'ouverture, **nous recherchons un bénévole.**



NOUVELLES INSTALLATIONS

Emilie Schmit




La Clé DU MAUMONT
CHAMBRES ET TABLE D'HÔTES

Lieu dit coullé, 6 route de la Bessoutas
19270 Sainte Féréole

emilie.aurelie.schmit@gmail.com
06.17.14.11.96

www.lacledumaumont.fr

 **ADELSE**
MAÎTRISONS L'ÉNERGIE

10 chemin de La Salesses
19270 Sainte Féréole

Sébastien DELPY
Artisan Electricien Plombier

06 83 51 98 27
sdelse energie@gmail.com

Electricité Plomberie Chauffage Energies Renouvelables

www.adelse.fr



Mesdames,
Messieurs,
Chers amis

Faire un éditorial en ces temps troublés et incertains est un exercice impossible. Il y a cependant les éléments dont nous sommes sûrs :

Le premier, c'est que malgré une allocution très anxiogène (et à juste titre) de M. le Président de la République le 13 mars 2020, vous avez été 65% à vous déplacer pour aller voter et renouveler votre conseil municipal. Bien sûr il manque 15 à 18% d'inscrits, qui n'ont pas pris le risque. Mais vous avez, nonobstant, affirmé l'intérêt que vous portez à ce scrutin.

Vous avez plébiscité la liste que je conduisais à pratiquement 75% des exprimés. C'est une preuve de confiance et un rassemblement large sur le programme que présentait notre liste mais aussi sur son bilan.

Elle marque l'approbation nette que ce consensus en dehors de toute idéologie de l'ensemble de notre communauté est une réalité. C'est un combat que je mène depuis 25 ans.

Nous avons déjà très largement travaillé sur des dossiers dont vous trouverez le développement dans ce bulletin :

- Voirie (*la Rebeyrotte, le Mas, La Grandie*),
- Restaurant scolaire,
- 2nd étage de la maison médicale,
- Achat du chai Lacour,
- Avancement de la Résidence Autonomie.

Et bien entendu, notre programme sera conduit en totalité, comme d'habitude, devrais-je dire.



Et, en second, il y a des éléments plus incertains :

Nous savons que vous avez tous les yeux et les pensées tournés ailleurs.

Tournés vers ce maudit virus qui a tant chamboulé notre vie.

Malheureusement, il va falloir apprendre à vivre avec lui, avec sa présence et sa virulence tant qu'un vaccin ne sera pas disponible. Les ravages sur notre économie ne sont pour l'instant pas mesurables mais le désastre en terme d'emploi sera lourd sans parler des déficits publics dont on ne sait plus où ils vont s'arrêter, ni qui va payer ! (J'ai quand même une petite idée !).

Dans ce contexte, soyons vigilants, soyons solidaires, respectons les gestes barrières. Mais ne nous arrêtons pas de vivre, de travailler, de produire des richesses car c'est le seul moyen pour assurer de la solidarité.

Bel été quand même, bonnes vacances prudentes.

Bien amicalement.

Amicalement,
Henri SOULIER



A LA UNE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES - 15 mars 2020

Le 15 mars dernier ont eu lieu à La Grande Salle les élections municipales (19 sièges à pourvoir) ; et celles des conseillers communautaires (1 titulaire et 1 suppléant).

Les résultats

Inscrits :	1515	Votants :	985 (65,01 %)	Abstentions :	530
Blancs ou nuls :	83	Suffrages exprimés :	902		

Liste « Sainte-Féréole Nouveau Souffle » : 233 voix (25,83 %) - 2 élus
 Liste « Demain Sainte-Féréole » : 669 voix (74,17 %) - 17 élus

Conseillers communautaires

Henri SOULIER (titulaire) – Patricia BUISSON (suppléante)

LE CONSEIL MUNICIPAL

La crise sanitaire a fait que l'installation du nouveau Conseil municipal, l'élection du Maire et de ses adjoints ont eu lieu le 23 mai 2020 à la salle du Temps libre et les commissions créées lors du conseil du 30 mai.



1er rang de g. à dr. : Michel Meneyrol (Conseiller délégué), Patricia Buisson (5e adjointe), Fanny Charlot (3e adjointe), Maurice Golfier (2e adjoint), Henri Soulier (Maire), Bernadette Blanchard (1ere adjointe), Nicolas Jaubert (4e adjoint), Fabienne Courdurié (Conseillère déléguée)
 2e rang de g. à dr. : Coralie Lagardère, Olivier Bernard, Caroline Goyaux, Eric Vernat, Eric Bouyoux, Daniel Soularue, Patrice Delpy, Marie Lacombe, Vincent Canovas, Jeannine Hébrard.
 Absente sur la photo Claire Piednoir De Rességuier

REPRÉSENTANTS DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES

- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**
Président de droit H. Soulier
B. Blanchard, F. Courdurié, J. Hebrard, M. Lacombe
- **Commission d'appel d'offres**
Président H. Soulier
M. Golfier, M. Meneyrol, E. Bouyoux (titulaires)
P. Delpy, D. Soularue, C. Goyaux (suppléants)
- **Comité de Jumelage**
Membres du conseil d'administration :
B. Blanchard, représentant le Maire
E. Bouyoux et C. Goyaux, représentants le Conseil Municipal
- **Corrèze Ingénierie**
P. Delpy
- **Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE)**
H. Soulier (titulaire) – M. Golfier (suppléant)
> *pour le secteur de Sainte-Féréole* :
H. Soulier, M. Golfier (titulaires)
E. Bouyoux, D. Soularue (suppléants)
- **Maison d'Accueil Spécialisé**
M. Lacombe
- **Mission Locale**
B. Blanchard (titulaire), E. Vernat (suppléant)
- **Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise**
B. Blanchard (titulaire), E. Vernat (suppléant)

AGGLO DE BRIVE

Lors du Conseil Communautaire du 15 juillet, Henri Soulier a été élu président du Pôle Ressources et vice-président en charge des Finances.

SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE SAINTE-FÉRÉOLE

(qui comprend en plus les communes de Sadroc et Saint Pardoux l'Ortigier) : lors de la réunion de secteur du 16 juillet à Sainte-Féréole, Henri Soulier a été élu responsable du secteur



6 COMMISSIONS ONT ÉTÉ CRÉÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI

Le maire préside de droit chaque commission. Chaque adjoint au maire a un domaine de compétences. Une commission, composée de conseillers municipaux, participe à l'instruction des différents dossiers en fonction des décisions prises par le Conseil municipal ; ces décisions sont exécutées par le maire de la commune.

La commission est aussi force de proposition et éclaire les débats du conseil municipal.

L'ensemble de cette organisation vise à traduire les engagements pris par les élus devant les électeurs pour la mise en œuvre des projets et actions.

MAIRE



H. SOULIER

1^{ÈRE} ADJOINTE



B. BLANCHARD

- Adm. Générale • Affaires Sociales • Associations
- Santé-Autonomie • Maison médicale

F. COURDURIE (Conseillère déléguée action sociale)
M. LACOMBE
P. BUISSON
O. BERNARD

- Visites aux malades

J. HEBRARD
E. BOUYOUX

- Bulletin municipal

E. VERNAT
C. PIEDNOIR DE RESSÉGUIER
P. BUISSON
E. BOUYOUX

- Patrimoine

E. VERNAT

- Bibliothèque

E. VERNAT

2^{ÈME} ADJOINT



M. GOLFIER

- Affaires techniques
 - Bât. communaux
- M. MENEYROL (Conseiller délégué en charge des bâtiments)
P. DELPY
D. SOULARUE
O. BERNARD
- Urbanisme
- M. GOLFIER
E. BOUYOUX
P. DELPY
- Routes/chemins ruraux
- M. GOLFIER
E. BOUYOUX
D. SOULARUE
- Equipements sportifs
- P. DELPY
C. GOYAUX
D. SOULARUE



- Commission de Finances
 - Ressources Humaines
- | | |
|--------------|---------------------------|
| V. CANOVAS | E. VERNAT |
| N. JAUBERT | F. CHARLOT |
| F. COURDURIE | C. PIEDNOIR DE RESSÈGUIER |
| C. LAGARDERE | |

3^{EME} ADJOINTE



F. CHARLOT

- Affaires scolaires - Enfance Jeunesse
- E. VERNAT
M. LACOMBE
P. DELPY
D. SOULARUE
C. LAGARDERE

4^{EME} ADJOINT



N. JAUBERT

- Economie
 - Evènementiel
 - Usages numériques
 - Communication
- V. CANOVAS
E. BOUYOUX
C. GOYAUX
P. BUISSON
O. BERNARD

5^{EME} ADJOINTE



P. BUISSON

- Attractivité
 - Prospective
 - Investissement
- V. CANOVAS
C. PIEDNOIR DE RESSÈGUIER
N. JAUBERT
F. CHARLOT
M. LACOMBE
O. BERNARD

ZOOM SUR

Fanny CHARLOT

Régulièrement, un « zoom sur » sera fait sur la mission d'un adjoint.

L'actualité de ce 1^{er} septembre, c'est la rentrée des classes suivie de près par Fanny Charlot.

Il s'agit du 2^{ème} mandat municipal pour Fanny Charlot, mère de famille âgée de 41 ans, passionnée par les problématiques autour de la jeunesse. C'est avec enthousiasme qu'elle a accepté cette mission. En lien avec l'ancienne équipe, elle assure la continuité des dossiers (par exemple, le restaurant scolaire) et a suivi de près la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

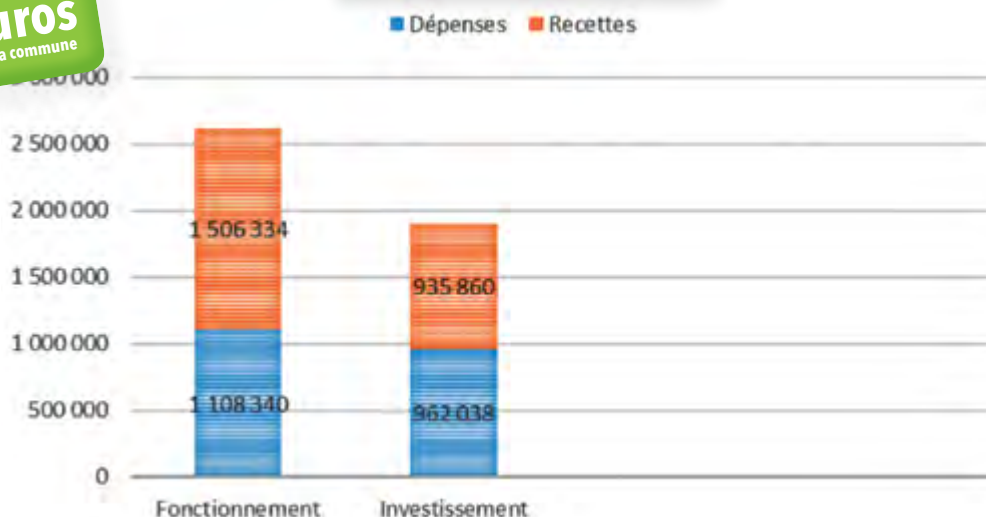
Fanny est soucieuse d'écoute et d'échange dans le cadre des relations avec les partenaires et les habitants.



UN RÉSULTAT D'EXERCICE 2019
POSITIF
Avec un excédent
de fonctionnement de
397 993 euros
affecté aux investissements de la commune

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

VUE D'ENSEMBLE (en €)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	206,00
Produits services	139 428,53
Impôts et taxes	736 055,03
Dotations et participations	495 742,81
Autres produits de gestion courante	42 123,73
Produits exceptionnels	22 677,28
Opérations d'ordre	70 100,93
TOTAL	1 506 334,41

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	461 595,41
Charges de personnel	512 654,03
Atténuation de produits	5 292,00
Autres charges de gestion courante	82 617,69
Opérations d'ordre	46 181,52
TOTAL	1 108 340,65

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions	157 908,00
FCTVA, taxe d'aménagement	126 050,40
Affectation des résultats N-1	603 584,97
Caution reçue	2 135,21
Opérations d'ordre	46 181,52
TOTAL	935 860,10

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement	919 276,10
Opérations d'ordre	40 751,32
Remboursement taxe aménagement	2 011,22
TOTAL	962 038,64

REPARTITION DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

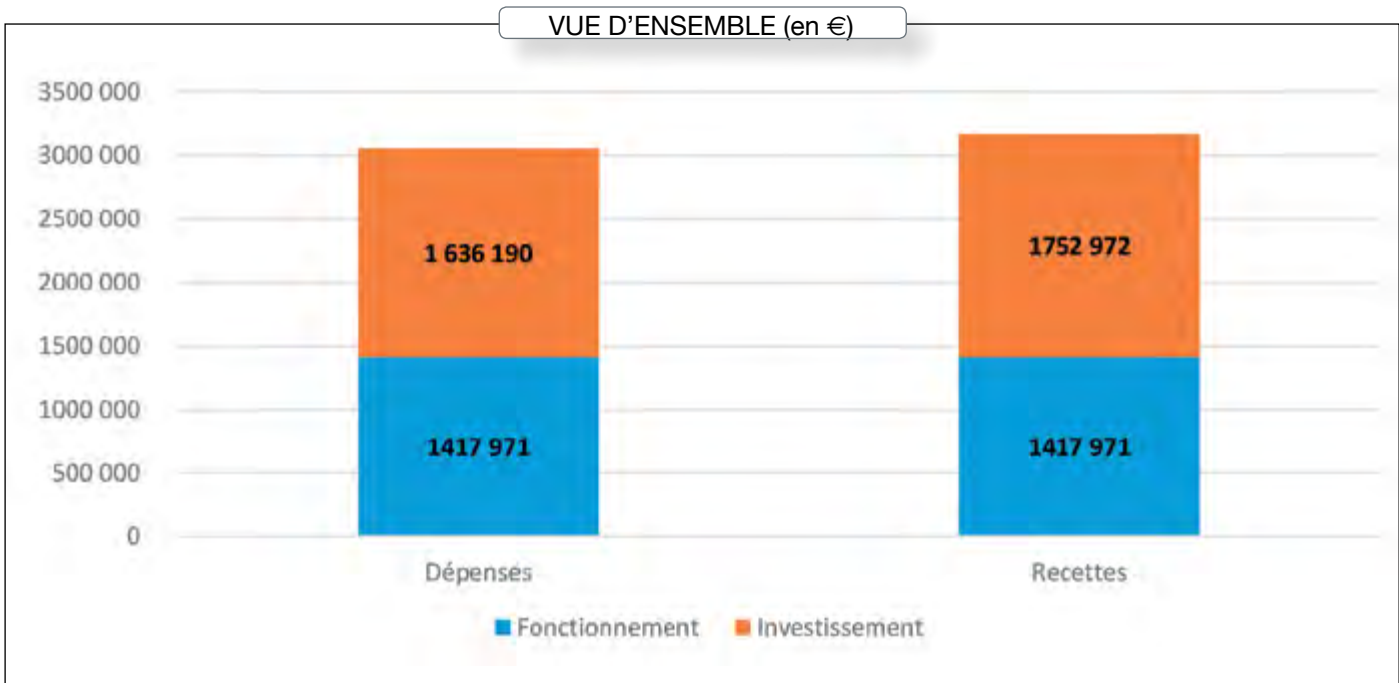
Opérations	Dépenses	Recettes
Mobilier divers	14 924,72	
Maison médicale	427 595,84	59 200,00
Voirie – Marché public	117 060,39	
Signalisation	9 511,08	
Eclairage stades	116 695,80	
Travaux bâtiments communaux	24 330,11	
Programme école numérique	5 088,00	
Maison Commune	25 365,60	
Achat terrains Peuchs Longs	21 000,00	
Réfection salles de classes	6 080,87	98 708,00
Adressage	44 988,48	
Réfection murets	2 000,00	
Participation colonnes enterrées	6 536,76	
Jardins familiaux	31 275,96	
Jeux square Alvinerie	37 472,88	
Travaux voirie par équipe technique	29 349,61	

STABILITÉ FISCALE

	2018	2019	2018	2019
Taxe habitation	10,56 %	10,56 %	227 899 €	235 488 €
Taxe foncière bâtie	15,84 %	15,84 %	214 955 €	222 869 €
Taxe foncière non bâtie	62,40 %	62,40 %	50 337 €	51 293 €

Un budget guidé par
2 principes :
1/ PAS D'AUGMENTATION
DU TAUX DES TAXES
2/ PAS DE RECOURS
À L'EMPRUNT

BUDGET PRIMITIF 2020



Section de fonctionnement :

Dépenses : actions, services rendus au quotidien et frais de personnel

Recettes : fiscalité directe, dotations de l'Etat, produits du domaine

Section d'investissement :

Dépenses : projets d'équipement, remboursement des emprunts

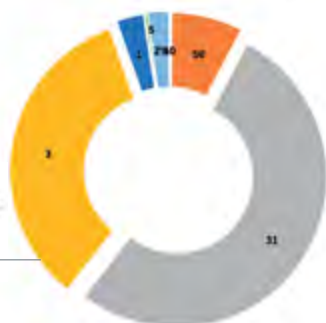
Recettes : FCTVA, subventions, emprunts

Un montant prévu
d'investissement de
1 499 355 €



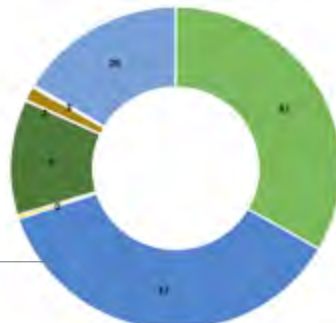
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Atténuation de charges 200 €
- Impôts et taxes 748 185 €
- Prod gestion courante 42 000 €
- Opérations d'ordre 30 000 €
- Produits des services 109700€
- Dotations et participations 482 796 €
- Produits exceptionnels 5 100 €



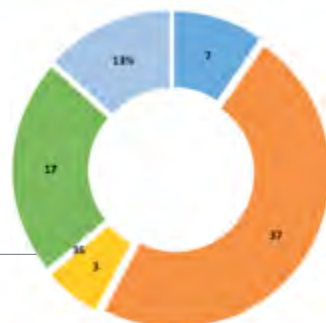
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges générales 472 700 €
- Atténuation de produits 5 300 €
- Charges financières et excep 1 000 €
- Opérations d'ordre 3 445 €
- Frais de personnel 518 860 €
- Charges de gestion courante 164 041 €
- Dépenses imprévues 20 000 €
- Virement section d'investissement 232 625 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

- FCTVA, TAM 169 000 €
- Caution 3 000€
- Opérations d'ordre 3 445 €
- Virt section de fonctionnement 232 625,00 €
- Subventions d'investissement 841 909 €
- Produit cession immobilisations 105 000 €
- Affectations des résultats 397 993,66 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Caution 3 000 €
- Opérations d'ordre 30 000 €
- Opérations d'équipement 1 499 355€
- Déficit antérieur reporté 103 835,70€



REPARTITION DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT EN €

Opérations	Dépenses			Recettes		
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Total	Restes à réaliser	Recettes nouvelles	Total
Mobilier divers		15 000.00	15 000.00			
Panneaux signalétiques				37 600.00		37 600.00
Voirie communale	1 000.00	293 150.00	294 150.00	40 000.00	80 000.00	120 000.00
Signalisation	791.00	5 000.00	5 791.00			
Travaux bâtiments communaux		25 000.00	25 000.00			
Aide à la rénovation des façades	1 080.00	2 700.00	3 780.00			
Programme école numérique		5 415.00	5 415.00	2 120.00	2 255.00	4 375.00
Aménagement terrain		20 000.00	20 000.00			
Réfection murets en pierres sèches		4 000.00	4 000.00			
Participation éclairage public	18 500.00	14 500.00	33 000.00			
Réseau eaux pluviales		60 000.00	60 000.00			
Réfection WC publics		10 000.00	10 000.00			
Maison médicale – 2 ^{ème} étage	500.00	65 000.00	65 500.00	98 000.00		98 000.00
Eclairage stades				97 600.00	-17 600.00	80 000.00
Terrain maison commune	20 000.00	1 500.00	21 500.00			
Résidence Autonomie						
Adressage et numérotage	3 500.00	2 000.00	5 500.00	4 000.00	9 500.00	13 500.00
Réfection restauration scolaire	3 600.00	25 000.00	28 600.00			
Réfection court de tennis	4 290.00	78 000.00	82 290.00	9 000.00	10 000.00	19 000.00
Maison commune Résidence autonomie	350 000.00	370 029.00	720 029.00	160 000.00	295 434.00	455 434.00
Achat terrain Les Peuchs Longs	1 500.00		1 500.00			
Acquisitions foncières		92 000.00	92 000.00		14 000.00	14 000.00
Régularisation achat terrain		300.00	300.00			
Véhicule		6 000.00	6 000.00			

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

BUDGET PRIMITIF 2020

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».
Cette note répond à cette obligation et présente les principales informations du budget primitif du budget principal de la commune et de son budget annexe.
Elle est disponible sur le site internet de la commune.

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'Assemblée) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour l'année 2020, la crise sanitaire de Covid-19 a modifié les dates de prises de décision en matière budgétaire.

Il est également à noter que l'année 2020 est l'année de renouvellement de l'Assemblée et que la crise sanitaire a reporté l'installation de la nouvelle Assemblée Délibérante.

Ainsi, l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 vise à apporter aux collectivités les souplesses nécessaires au financement de l'exercice de leurs compétences et de garantir les moyens financiers permettant d'assurer le maintien des services publics et la rémunération de leurs agents jusqu'au rétablissement des conditions sanitaires permettant la réunion des organes délibérants.

De fait la date limite d'adoption des budgets primitifs locaux 2020 est reportée au 31 juillet 2020.

Jusqu'à cette date, les collectivités peuvent procéder aux dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget 2019 en section de fonctionnement et dans la limite des crédits ouverts au budget 2019, hors annuité de la dette et hors autorisations de programme, en section d'investissement.

Le plafond des dépenses imprévues est porté à 15% des dépenses prévisionnelles de chaque section contre 7,5% en période dite « normale ».

La date limite de vote des taux est reportée au 3 juillet 2020.

Le budget primitif 2020 a été approuvé le 26/06/2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Populations légales au 1^{er} janvier 2017 en vigueur à compter du 1er janvier 2020

(Source INSEE)

Population municipale	1 941
Population comptée à part	40
Population totale	1 981

La commune de Sainte Férole a un budget principal qui est celui de la Commune et un budget annexe qui est celui du Lotissement Les Bois du Colombier.

Ce budget annexe a été créé pour la création d'un lotissement à usage d'habitation.

Pour rappel, les résultats de clôture de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

	Déficit/Excédent reporté	2019	Restes à réaliser	Ensemble
Résultat de fonctionnement	/	+397 993,66 €	/	+397 993,66 €
Résultat d'investissement	-77 657,16 €	-26 178,54 €	+43 559,00 €	-60 276,70 €
Résultat global de clôture	-77 657,16 €	+371 815,12 €	+43 559,00 €	+337 716,96 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la Commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien de la vie communale.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des prestations fournies à la population (cantine, garderie, piscine, aish, locations de salles...), des dotations versées par l'Etat et autres organismes.

En 2019, la commune a perçu 1 506 334,31€ de recettes de fonctionnement dont 1 436 233,38 € de recettes réelles).



Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles constituées par les dépenses d'entretien et de consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires du personnel communal et les indemnités des élus.

En 2019, ces dépenses se sont élevées à 1 108 340,65 € (dont 1 062 159,13€ de dépenses réelles).

Pour l'année 2020, elles ont été prévues à hauteur de 1 417 971,00€ (dont 1 413 101,00 € de dépenses réelles et opérations purement comptables).

L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses détermine le résultat de la section de fonctionnement et constitue l'autofinancement ; c'est-à-dire la capacité de la commune à financer tout ou partie de ses projets d'investissement.

Pour 2019, celui-ci s'est élevé à 397 993,66€ et il est budgété à 232 625€ pour 2020.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement réalisées en 2019 et budgétées en 2020 sont les suivantes :

	Dépenses				Recettes		
	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020		BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Charges à caractère général	461 601	461 595,41	471 275	Atténuation de charges	0	206	200
Charges de personnel	532 210	512 654,03	518 860	Prod des services	137 000	139 428,53	109 700
Atténuation de produits	5 292	5292	5 300	Impôts et taxes	714 429	736 055,03	748 185
Charges de gestion courante	84 700	82 617,69	164 041	Dotations et participations	489 042	495 742,81	482 786
Charges financières	500	0	500	Prod gestion courante	37 000	42 123,73	42 000
Charges exceptionnelles	500	0	500	Prod exceptionnels	9 900	22 677,28	5 100
Amortissements	46 181,52	46 181,52	4 870	Travaux régie	30 000	29 349,61	30 000
Dépenses imprévues			20 000	Neutralisation amortissements	40 751,32	40 751,32	-
Virement à la section d'investissement	327 137,80	-	232 625				
TOTAL	1 458 122,32	1 108 340,65	1 417 971	TOTAL	1 458 122,32	1 506 334,31	1 417 971
Résultat SF (autofinancement)					327 137,80	397 993,66	232 625

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux (calculés sur la base des valeurs locatives des biens concernés) sont stables depuis une trentaine d'années.

Taxe d'habitation : 10,56%

Taxe foncière : 15,84%

Taxe foncière non bâti : 62,40%

Le taux de la taxe d'habitation est gelé pour 2020.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Cette refonte de la fiscalité locale entrera progressivement en vigueur entre 2020 et 2023.

Le nouveau schéma de financement des communes entrera en vigueur au 1er janvier 2021 : il est prévu une compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation à percevoir par les communes. Cette nouvelle mesure sera présentée sur la note de synthèse de 2021.

d) Les dotations de l'Etat :

La dotation forfaitaire a été de 236 666€ en 2019 et devrait s'établir à 239 414€ en 2020.

La commune perçoit également la dotation de solidarité rurale qui est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Le montant à percevoir sera de 137 060€.

La commune perçoit également la dotation nationale de péréquation qui a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises (majoration de la part principale ...) ; c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale. Le montant à percevoir sera de 14 961€.

La taxe sur les pylônes s'élève pour 2020 à 55 946€ contre 53 416€ en 2019.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à construire. Est également inscrit en dépenses, le résultat antérieur reporté, à savoir un déficit de 103 835,70€.

En recettes : ce sont les recettes perçues au titre des subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la taxe d'aménagement, l'autofinancement (résultat prévisionnel de la section de fonctionnement), l'affectation des résultats (résultat de l'exercice précédent ayant fait l'objet d'une affectation décidée par délibération de l'Assemblée Délibérante).

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement budgétées en 2020



DEPENSES			RECETTES		
	Restes à réaliser	Opérations 2020		Restes à réaliser	Opérations 2020
Dépenses d'équipements	385 181,00	1 094 594,00	Subventions d'équipement	448 320,00	393 589,00
Immobilisations corporelles (21)	26 791,00	500 365,00	Virement sect. Fonctionnement		232 625,00
Immobilisations en cours (23)	358 390,00	530 029,00	Affectation des résultats		397 993,66
Immobilisations incorporelles (20)	19 580,00	21 200,00	FACTVA		135 000,00
Travaux en régie		30 000,00	TAM		34 000,00
Autres		3 000,00	Divers		3 000,00
Résultat antérieur reporté		103 835,70	Amortissements		4 870,00
			Produits cession d'immo		105 000,00
TOTAL	404 761,00	1 231 429,70	TOTAL	448 320,00	1 306 077,66

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Aménagement du deuxième étage de la Maison Médicale
- Construction maison autonomie
- Réaménagement de la restauration scolaire
- Réfection court de tennis
- Acquisitions foncières
- Réseaux eaux pluviales
- Travaux voirie

IV. BUDGETS CCAS ET LOTISSEMENT LE COLOMBIER

La commune possède deux budgets complémentaires au budget principal :

a) CCAS (Centre Communal d'Action Social)

Le CCAS a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales ...). Son budget est indépendant de celui de la Commune mais celle-ci a pour vocation d'apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) si ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses. En 2020, une subvention d'équilibre de la commune est nécessaire. Elle s'élève à 20 200€. Une structure est en cours de construction, la Résidence Autonomie. La commune construit la maison commune dite de services et un bailleur social, Corrèze Habitat, les logements. La gestion de cet ensemble sera assurée par le CCAS.

b) Lotissement Les Bois du Colombier

La réglementation impose aux collectivités la création d'un budget annexe en cas de création de lotissement pour les trois raisons suivantes : La nécessité de connaître le coût final de l'opération : le budget annexe qui retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisé par la collectivité. Une obligation fiscale : assujettissement à la TVA, d'où nécessité de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations.

Une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations (comptes 211 ou 23) car l'objectif d'une opération de lotissement n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks (compte de la classe3).

Ce budget annexe a été créé en 2012. Le 31 décembre 2019, l'ensemble des terrains a été vendu ou une promesse de vente a été signée. Les terrains devraient être tous vendus en 2020. Il est prévu une extension du lotissement sur la réserve foncière jouxtant les terrains vendus. Cette réserve foncière communale va être intégrée au budget annexe par des écritures de cessions.

V. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – RÉCAPITULATION

a) Synthèse

Le budget 2020 a été globalement bâti sur les mêmes bases budgétaires que 2019 avec une légère diminution de près de 2,80%.

Le résultat de fonctionnement prévisionnel est de 232 625€.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges à caractère générale ont quant à elles augmentées de 2,4%. Cette augmentation est due à la crise sanitaire Covid-19 où la commune a dû procéder à des commandes supplémentaires de produits d'entretien, de masques. Quant aux recettes de fonctionnement, les produits d'encaissement de la cantine, de la garderie et de l'Alsh sont en baisse compte tenu de l'arrêt des services suite à la crise pendant deux mois et demi et une remise en marche au ralenti et la non ouverture de la piscine pour cet été. Au niveau de la section d'investissement, les investissements programmés en 2019 ont été réalisés quasiment en totalité sauf les travaux de la maison de l'autonomie qui ont pris du retard. Ceux-ci sont donc reportés sur 2020.

Les subventions des opérations de 2019 n'ont pas été encaissées en totalité, notamment la DETR de la maison médicale, les subventions de la maison commune (DETR, CD19 ...), les subventions LEADER pour les opérations des panneaux d'information et d'éclairage des stades. L'ensemble de ces subventions est reporté sur le budget 2020, soit un total de 448 320€.

Dans l'hypothèse où tous les programmes seraient réalisés en 2020 avec l'encaissement de l'ensemble des subventions et un autofinancement à hauteur de 232 625 €, la section d'investissement se solderait alors avec un excédent de près de 118 206€.

A noter enfin que l'ensemble de ces budgets a été bâti sur une base inchangée de la fiscalité locale.

Il est à noter que la commune de Sainte Féréole abonde son budget sans aucun emprunt lui permettant ainsi d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la réalisation de ses projets.

Pour information, la trésorerie de la commune au 1er janvier 2020 s'élevait à 170 294€ (net d'emprunt et de ligne de trésorerie).

La Commune de Sainte Féréole continue dans sa maîtrise des dépenses afin de dégager une capacité d'autofinancement lui permettant de financer ses investissements futurs et de maintenir sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition et de ne pas recourir aux emprunts, autant que faire se peut.



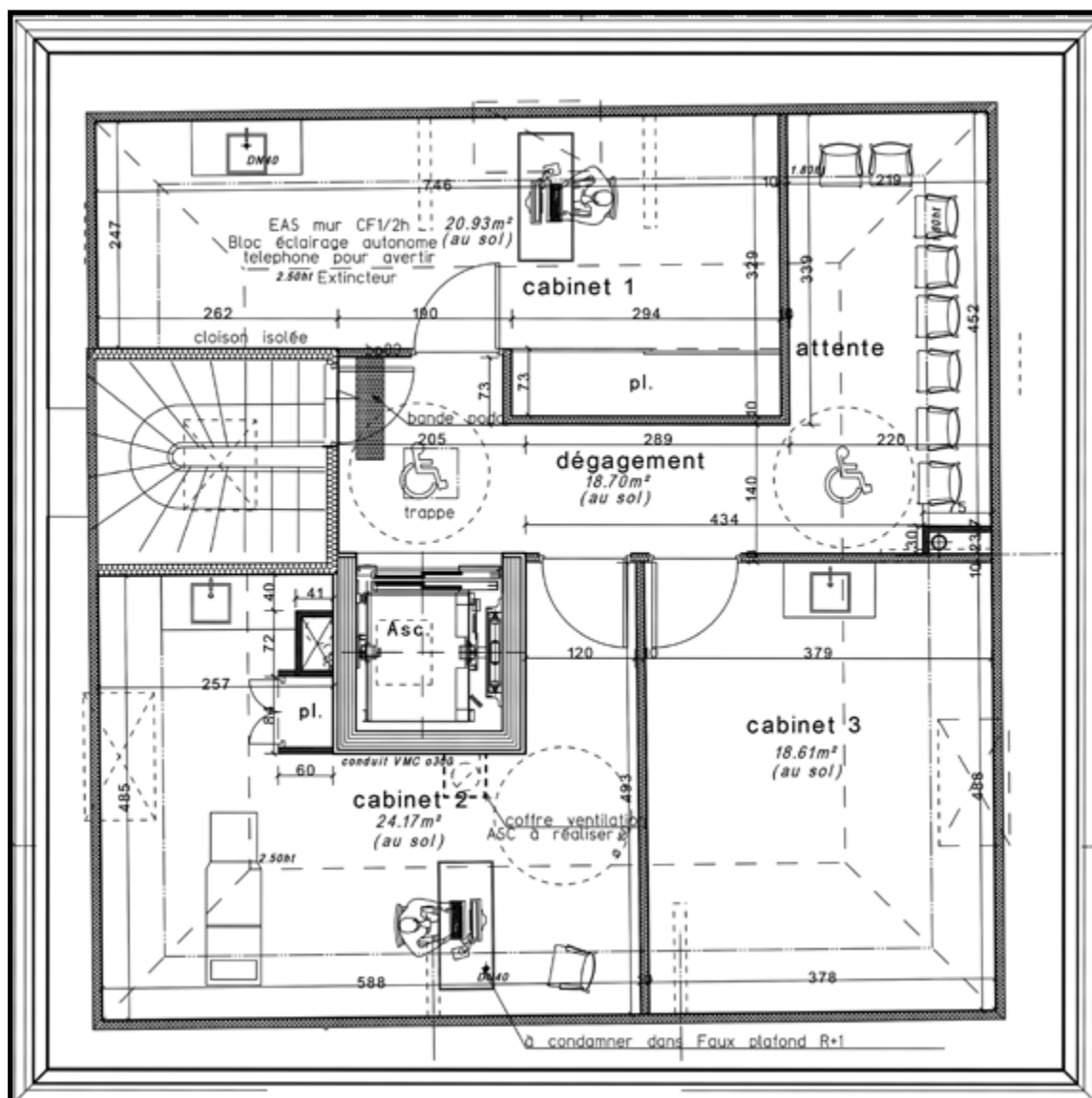
DES PROJETS MAJEURS EN CENTRE BOURG (RUE DU PRESBYTÈRE)

LA MAISON MÉDICALE

Elle regroupe depuis le 1^{er} mai 2019 au RDC et au 1^{er} étage, 2 médecins, le cabinet de soins infirmiers, la podologue, l'ostéopathe, l'orthophoniste, et depuis le 1^{er} août 2019, une hypnothérapeute.

Le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 24 février 2020, d'aménager le dernier étage de ce bâtiment pour y créer 3 cabinets et une salle d'attente. Ces travaux sont financés sur les fonds propres de la commune.

Les marchés sont en cours d'attribution et le début des travaux est prévu à la mi-octobre pour une durée de trois mois.



LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Malgré l'arrêt du chantier pendant les 2 mois du confinement, les travaux avancent.
3 pavillons sont clos et couverts, et la construction de la maison commune ainsi que le 4^{ème} pavillon est en cours.



ACHAT DU « CHAI LACOUR »

L'ensemble immobilier cadastré AP 51 appartenant à la famille Lacour étant en vente, le Conseil Municipal du 24 février 2020 a décidé d'acquérir cet ensemble situé à proximité immédiate de la Maison Médicale et de la Résidence Autonomie.

Il constitue ainsi une réserve foncière qui complétera l'offre de soin et fera de cet ensemble (maison médicale, résidence de l'autonomie et annexe «Chai»)...

**... UN VÉRITABLE
PÔLE DE SANTÉ ET DE PRÉVENTION**



RÉFECTION COURT DE TENNIS

Les beaux jours ont été rapidement mis à profit pour engager de nombreux travaux d'entretien et de rénovation d'équipements de la commune.

Après un démoussage du toit de la halle des sports par les services techniques de la commune, les courts de tennis ont fait l'objet de réfection et leurs abords de travaux d'embellissement.

Le revêtement du court situé le long de la route a ainsi été refait, avec une couche de béton poreux de 9 cm. Par ailleurs les filets et les grillages de l'ensemble des courts de tennis ont été changés.

L'environnement a été embelli grâce à des plantations d'arbustes fleuris en substitution de sapins devenus trop hauts et dont les racines dégradaient le sol du court de tennis. Un visuel paysager d'ampleur vient désormais agrémenter la halle des sports.

L'ensemble des travaux représente un investissement pour la commune de 80 532 € TTC.

L'efficacité des services de la commune et des entreprises (Tennis Aquitaine, G de Rességuier, Perreira) permet ainsi une réouverture début septembre propice à la meilleure des rentrées sportives aux joueuses et joueurs de tennis !



AIDES AUX ENTREPRISES

Nos commerçants et artisans sont précieux pour la commune. Ils permettent d'apporter des services indispensables aux habitants. La crise de la COVID 19 a montré leur importance grâce à leur proximité et leur rôle au quotidien.

Dans le contexte inédit de cette crise sanitaire et économique, une attention est donc portée aux entreprises du commerce et de l'artisanat de la commune.

Le maire comme les élus en charge de l'économie, sont à l'écoute de leurs difficultés éventuelles pour les renseigner sur les multiples aides existantes.

La mairie reste à disposition pour renseigner et orienter selon la situation et les besoins de chacune d'elles.

N° tél : 05 55 85 78 00

Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr



CHANGEMENT AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE



Suite au départ de Cécile DELPY, Emilie LAPEYRE, âgée de 37 ans, a pris ses fonctions au sein de la mairie le 1^{er} mai 2020.

Titulaire d'un Master 2 de droit public, attachée territoriale depuis juin 2008, elle a occupé des postes de secrétaire générale dans 2 mairies : Montayral dans le Lot-et-Garonne (de 2008 à 2011) et au Lardin Saint-Lazare (depuis juillet 2011).

Elle a quitté son poste de direction pour se rapprocher de sa commune et travailler au service de ses habitants.

Emilie connaît bien Sainte-Féréole puisqu'elle est issue de la famille LAPEYRE (Vertougie). Son conjoint travaille à l'hôpital de Brive et ses deux petites filles sont scolarisées à l'école de Sainte-Féréole.

Bienvenue Emilie au sein des services municipaux !

ENFANCE - JEUNESSE

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Cet été, malgré l'interdiction des voyages lointains, nous sommes partis avec les enfants sur les traces de Jules Verne faire le Tour du Monde en 40 jours (oui oui seulement 40, en septembre il fallait bien retourner à l'école !).

Nous avons eu pour volonté de découvrir un maximum de pays à travers leurs us et coutumes, la faune, la flore, le sport, les monuments caractéristiques, les personnages célèbres... et pour nous déplacer d'un continent à l'autre nous sommes intéressés aux différents moyens de transports d'aujourd'hui et d'autrefois.

Cet été était un peu particulier avec les animateurs masqués, l'impossibilité de jouer tous ensemble, les parents qui ne pouvaient pas entrer dans le centre... mais toute l'équipe d'animation s'est mise en quatre pour accueillir les enfants de la meilleure des façons et leur proposer des vacances où découvertes et convivialité étaient les maîtres mots.



LA RENTRÉE DES CLASSES

À l'heure où le magazine est composé, ce sont 177 enfants qui sont inscrits ; les effectifs sont en hausse (onze élèves) preuve du dynamisme de notre commune.

Comme à l'accoutumée, tous les personnels municipaux ont œuvré pour que l'école soit prête pour ce nouveau départ du 1er septembre. Bien sûr, tout le monde espère une rentrée « normale » et une année scolaire classique après la crise sanitaire du printemps 2020.

Mme la directrice a présenté l'organisation pédagogique au cours du Conseil d'école à la fin juin.

Nous souhaitons une bonne installation à Monsieur Delpech, nouveau professeur des écoles nommé à Sainte-Féréole ; il sera en charge de la classe de CM2.

Bonne année scolaire à vous tous, élèves, parents, professeurs, personnels municipaux.

EFFECTIFS PRÉVISIONNELS

par niveau

19 PS + 8 MS :	27 élèves,	Mme Coursac
8 MS + 16 GS :	24 élèves,	Mme Saillol
12 GS + 12 CP :	24 élèves,	Mme Exposito
7 Cp + 17 CE1 :	24 élèves,	Mme Alary
4 CE1 + 22 CE2 :	26 élèves,	Mme Lagarde
CM1 :	25 élèves,	Mme Billière
CM2 :	27 élèves,	M. Delpech

Maternelle :

PS petite section - MS moyenne section - GS grande section

LE POINT SUR L'AMÉNAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Avec la levée du confinement, un élan a été donné au projet de réaménagement du restaurant scolaire : consultation du cuisinier, des personnels communaux, des représentants des parents d'élèves.

Ainsi, des remarques sur les plans établis et des demandes ont été transmises à Mme Clary, architecte. Certaines ont pu être retenues, en fonction des critères financiers et du respect des normes d'hygiène. Par exemple, une porte de sortie pour le restaurant va être créée ce qui facilitera la circulation des élèves.

La nouvelle cuisine et le self pour les élèves du primaire seront opérationnels en mars 2022, après 8 mois de travaux. Tous les enfants déjeuneront sur place pendant cette phase, en toute sécurité.

Un projet à 400 000 €, utile et nécessaire, suivi par la nouvelle adjointe aux affaires scolaires, Fanny Charlot.





CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

19 mars 1962 : « Cessez-le-feu » en Algérie

19 mars 2020 : Commémorations de cet évènement : la France est confinée, en lutte contre le coronavirus. Aucun rassemblement n'est autorisé. Ceux qui ont participé à ce conflit se souviennent dans l'intimité de leur demeure.

8 mai 1945 : Fin des combats de la 2^{ème} Guerre Mondiale

8 mai 2020 : la France est encore confinée, toujours en lutte contre le coronavirus. Mais la commémoration du 8 mai 1945 est autorisée en comité très restreint avec, pour toute manifestation officielle, la lecture d'un texte du Président de la République.



Extraits : « Ce 8 mai ne ressemble pas à un 8 mai. Il n'a pas le goût d'un jour de fête. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous rassembler en nombre devant les monuments de nos villes, sur les places de nos villages, pour nous souvenir ensemble de notre histoire. Malgré tout, la Nation se retrouve par la pensée et les mille liens que notre mémoire commune tisse entre chacun de nous, cette étoffe des peuples, que nous agitions en ce jour dans un hommage silencieux.

... Aujourd'hui nous commémorons la Victoire du 8 mai 1945, bien sûr, mais aussi, mais surtout, la paix qui l'a suivie. C'est elle la plus grande Victoire du 8 mai. Notre plus beau triomphe.

Notre combat à tous, 75 ans plus tard. »

FIN DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES HTA (HAUTE TENSION)



Transformateur du Moulin Bas

L'enfouissement des lignes aériennes permet de sécuriser l'alimentation électrique pour les activités économiques et des centaines de foyers, mais aussi de préserver la qualité de nos paysages.

Une vaste opération d'enfouissement a débuté sur la commune en octobre 2019.

A la clé ce sont 20 kilomètres de lignes qui ont été enterrées. Les 11 transformateurs positionnés sur le territoire de la commune ont permis les derniers branchements fin juin 2020.

Les anciens poteaux ainsi que tous les câbles aériens existants qui ne servent plus seront enlevés à partir du 15 septembre 2020.

TRAVAUX SUR LES ROUTES

Les travaux sur la voirie communale sont programmés avec deux chantiers pour cette fin d'année :

- réfection de la route de Goursat à la Grandie
- réfection de la route allant de Vertougie, passant par La Rebeyrote et allant jusqu'à l'embranchement du chemin des Prades.

MARCHES DES PRODUCTEURS DE PAYS : UN ÉTÉ PAS COMME LES AUTRES



En ce début de saison estivale 2020, la mairie de Sainte Féréole et l'association La Flégeoise se sont positionnées favorablement avec les associations communales partenaires pour l'accompagnement des Marchés des Producteurs de Pays sous l'égide de la Mairie de SAINTE FEREOLE et de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

14 producteurs et artisans locaux sont présents au fil de la saison pour un marché sécurisé et un espace convivial qui s'ouvrira progressivement au cours de l'été en tenant compte des règles sanitaires en vigueur.

Viandes limousines, volailles et charcuteries fermières, fromages frais de chèvre et de vache, melons, légumes de saison, fraises, miels, jus de pomme jalonnent la place de l'église avec un plan d'installation répondant aux protocoles en place en début de saison.

S'appuyant sur des dispositions raisonnables et des mesures de bon sens, les partenaires associés (Chambre d'agriculture de la Corrèze, producteurs, mairie, associations sous l'égide de La Flégeoise) ont tout mis en oeuvre pour préserver la convivialité qui fait l'essence même des marchés de Sainte Féréole.

Tous les jeudis à 17h, les associations accompagnent les producteurs, avec vente de boissons, de frites et des tables et mange debout ont été mis à disposition pour que les visiteurs locaux et vacanciers puissent passer un moment convivial selon les règles en vigueur.

Les espaces de ventes, les espaces de cuisson avec une plancha ont été organisés pour vous permettre de passer un agréable moment entre amis ou en famille avec les cahiers des charges du moment en terme de disposition de tables.

La mairie a assuré un accompagnement technique en lien avec la Chambre d'agriculture et les membres de la flégeoise ont été acteurs des protocoles et dispositifs mis en place pour garantir un accueil de qualité et convivial des producteurs et des consommateurs.

La municipalité adresse de chaleureux remerciements aux bénévoles et acteurs de cette saison particulière.



LE CONFINEMENT AU QUOTIDIEN

Pendant toute la durée du confinement, les services municipaux sont restés disponibles pour les administrés.

Au secrétariat de mairie Coralie Petiet était joignable par téléphone et accueillait le public sur rendez-vous.

Les 4 agents de l'équipe technique étaient également présents par roulement de façon à respecter la distanciation physique imposée par les circonstances.

A l'école, les enseignantes et le personnel communal ont accueilli 13 enfants. Ce sont 9 familles de personnels soignants (dont des infirmières), de commerçants ou de membres des services publics qui ont ainsi pu accomplir leurs missions au bénéfice de la société.

Audrey Boudy, Sofia Bachi et Aurore Chassard ont mobilisé leurs ressources pour apporter aux enfants convivialité et un peu de normalité pendant cette période hors norme. L'Auberge des Sources a assuré la préparation des repas pour les enfants ravis des pauses déjeuner dans ces conditions.

Marie Servantie a entretenu les locaux de l'école et de l'espace jeunesse dans le strict respect d'un protocole sanitaire exigeant pour la protection de chacun et le bien-être de tous. Merci à toutes les parties prenantes pour le succès de cet accueil ; merci aux personnels communaux pour leur implication et leur dévouement.

Les élus quant à eux étaient mobilisés chacun dans leur secteur pour aider les personnes qui en exprimaient le besoin. Mais la solidarité des voisins est venue la plupart du temps combler l'isolement provoqué par ce confinement.

Les résidents des EHPAD originaires de la commune et fragilisés par leur confinement total dans leur chambre n'ont pas été oubliés : Henri Soulier, au nom du Conseil et des

habitants leur a adressé un message de soutien dans ces moments difficiles pendant lesquels ils étaient totalement isolés et sans possibilité de visites. Les enfants de l'ALSH, pendant les vacances de printemps, ont confectionné des cartes qu'ils ont également adressé à chacun des résidents.

L'Agglo de Brive a attribué à la commune 1750 masques en quatre livraisons. Les élus ont organisé quatre distributions sur le parking de La Grande Salle à des jours et horaires différents afin que tous les habitants puissent venir chercher gratuitement leur masque. Les personnes ne pouvant se déplacer et qui se sont fait connaître en mairie ont été livrées à domicile.

Durant ces étranges semaines, chacun a pu apprécier le fait d'avoir, sur le territoire communal, tous les commerces de première nécessité. Beaucoup, hélas pas tous, ont compris la nécessité de faire vivre au quotidien (et non pas seulement en période de crise) nos commerçants et artisans locaux.

Nous leur devons un grand merci, car ils ont su se mobiliser.

Merci aussi aux personnes qui, spontanément, se sont manifestées auprès de la mairie pour aider en cas de besoin les personnes les plus vulnérables : Christine et Jean Monteil, Marc Lacombe, Sylvie Chouzenoux, Solange Maury, Christian Dupuy, Muriel Tudziarz, Jean-Paul Daulhac.

Merci également à ces trois voisines, mesdames Diaz, Monteil et Roman pour la confection d'une centaine de masques tissu mis à la disposition de la mairie.

Dans ces moments difficiles la solidarité n'est pas un vain mot.



SE DEPLACER C'EST SIMPLE...

DANS SAINTE-FEREOLE

Avec le CCAS :

Déplacement en taxi pour toutes personnes de 65 ans et plus.

Le CCAS prend en charge les frais de kilométrage :

- pour des déplacements à l'intérieur de la commune dans la limite de 12 km AR (pour faire les courses, assister aux réunions de La Rose des Vents ou tout autre manifestation, passer l'après-midi chez des amis...)

- pour se rendre à un rendez-vous médical ou administratif dans la limite de 70 € par déplacement à Brive ou Tulle sauf

les mardis et jeudis après-midi quand le service Libéo de l'Agglo peut être utilisé.

- le montant de la prise en charge dans le taxi reste à la charge de l'utilisateur (2,30 € AR en septembre 2020)

- pour se déplacer, appel direct à l'entreprise de taxi (ex. TAXI SAINTE-FEREOLE 06 72 28 18 34)

Renseignements auprès du secrétariat de mairie :
05 55 85 78 00

A PARTIR DE SAINTE-FEREOLE

3 possibilités :

• LIGNES REGULIERES :

Tous les jours de la semaine y compris le samedi matin.

2 arrêts : Le Pératel (sur la route de Noyer) et ,
Le Bas du Bourg (sur la RD 44)

Pour connaître les différents horaires un dépliant est à disposition au secrétariat de mairie.



Abri bus RD44

AGGLO BRIVE

• LIBEO TRANSPORT A LA DEMANDE :

- S'adresse à toute personne souhaitant se déplacer :

- Fonctionne les mardis et jeudis après-midi.

- Prise en charge à un arrêt de départ et d'arrivée : 5 arrêts sur la commune (aux arrêts bus existants), par exemple :
- le Bourg (arrêt bus av. de la Liberté) : si départ à 13h, retour à 16h40

- Tarifs (au 01/09/2019) :

- ticket pris à l'unité : 1,00€

- ticket pris dans le bus : 1,20€

- carte abonnement de 10 tickets (sans limitation de durée d'utilisation) : 8€

(et 4€ pour les personnes non imposables).

- Ce titre de transport donne la possibilité de prendre une ligne urbaine de la ville de Brive

• LIBEO ACCESSIBLE : service réservé aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas emprunter le réseau de transport à la demande Libéo en raison de leur handicap.

Pour l'utiliser il faut :

- s'inscrire au service en complétant un dossier d'inscription qui stipule les conditions d'accès au service

- après acceptation du dossier il est possible de réserver jusqu'à 16 déplacements par mois en s'inscrivant la veille du déplacement avant 17 h

Un conducteur professionnel accompagne la personne du lieu de prise en charge au lieu de destination souhaité et la ramène au lieu de prise en charge.

- tarif Aller-Retour (au 01/09/2019) : 2 €

>>> Pour vos déplacements par LIBEO,

Renseignements et réservation

la veille du déplacement avant 17 h

au 05 55 74 20 13



LA FLEGEOLOISE

Cette nouvelle campagne de marchés de producteurs de pays s'avère très différente des autres campagnes dans un contexte chamboulé par la crise sanitaire. Un été différent des autres.

Ayant à l'esprit la santé de chacun la Mairie de Ste Féréole, La Flégeoise et les associations communales se sont positionnées favorablement pour accompagner les marchés de producteurs de pays en relation avec la chambre d'agriculture.

C'est donc un marché sécurisé accompagné d'un espace festif qui devrait s'ouvrir au fur et à mesure des jeudis de l'été en tenant compte du protocole sanitaire.

Tous les jeudis les membres du bureau de La Flégeoise et les associations accompagnent les producteurs en proposant la vente de boissons, de frites et la possibilité de consommer sur place avec la mise à disposition de quelques tables et des manges debout, dans un espace sécurisé, pour que les visiteurs locaux et vacanciers puissent vivre un moment convivial accompagné d'une musique de fond.

En attendant peut-être que l'environnement sanitaire se détende un peu nous mettons tout en place pour assurer une organisation adaptée à la situation.

Le Président : Vincent CANOVAS



LA ROSE DES VENTS

C'est avec beaucoup de bonheur que les adhérents de la Roses des Vents se sont retrouvés à l'Auberge des Sources le 7 Mars 2020 pour déguster de délicieuses farcitures juste avant le confinement.

Durant ces 3 mois d'isolement les membres du bureau n'ont pas manqué de prendre régulièrement des nouvelles de ses adhérents, de faire leurs courses, de les appeler simplement pour discuter car le manque de contacts a été très dur pour certains.

Nous espérons vivement vous retrouver à la rentrée si la situation sanitaire le permet. De bons moments à passer ensemble nous attendent, nos mercredis récréatifs, nos repas conviviaux et nos voyages.

La Présidente : Simone AIMARD



LES PASSIONNÉS DU PATRIMOINE RURAL DE SAINTE FÉREOLE ET SA REGION

Touchés de plein fouet comme tout le monde par les exigences du confinement et les contraintes sanitaires qui s'en sont suivies dû à l'épidémie du COVID19 nous avons été obligés d'annuler notre AG du mois d'Avril où devait avoir lieu la démission du bureau actuel et de son renouvellement - Nous avons également annulé notre sortie «découverte» du printemps et il en est de même pour notre fête traditionnelle de la batteuse qui a lieu depuis 20ans en Septembre mais qu'il n'est pas possible d'organiser dans les conditions actuelles. Cette année est donc une année sans...mais en tant que président actuellement en place je souhaite que la nouvelle équipe ait plus de chance pour l'année 2021 et que notre Association sorte de cette impasse avec des projets encore plus innovants afin que celle-ci perdure dans le temps pour la notoriété de notre commune.

AMICALE FORCE HONNEUR ET TRADITION

Avec le COVID, l'amicale FHT a annulé le déplacement prévu à Bordeaux pour la rencontre UBB/CAB en Mai.

Les abonnements au CAB viennent de se terminer avec un engouement très fort cette année malgré le contexte particulier. Notre traditionnel pique-nique s'est déroulé le 19 Juillet à l'étang de Lachamp, dans la bonne humeur et avec les distanciations sociales de rigueur.

Notre veillée « FARCIDURES » maison, est maintenue le Samedi 24 Octobre 2020 si la situation sanitaire nous le permet.



SANTA FÉ DANSER

Cette saison de danse s'est très bien déroulée jusqu'en mars, avec nos enseignants Dominique et Vincent pour le cours des débutants, et Christine et Michel pour le cours des confirmés. Bien entendu le confinement a stoppé les cours, qui n'ont pu reprendre avant l'été.

Les danseurs attendent impatiemment de pouvoir à nouveau fouler le parquet et espèrent que tous les voyants seront au vert pour une reprise en septembre.

L'assemblée générale a également été reconduite à l'automne.

Le Président : Jérôme CHAPUT



LE COMITE DE JUMELAGE

Voici déjà 12 ans que Sainte-Féréole est jumelée à Manocalzati, commune italienne de Campanie.

Au cours de cette période, des échanges divers se sont succédés :

- Venue des Italiens qui ont fait connaître, entre autres, à la population de Sainte-Féréole leurs spécialités culinaires locales,
- Echanges de jeunes travailleurs dont les participants ont profité pleinement,
- Echanges CM1, CM2 avec participation fructueuse des maitresses des 2 pays,

et enfin quelques séjours culturels (d'aucuns diront touristiques) ouverts aux participants des associations de Sainte-Féréole afin de mieux connaître les us et coutumes de l'Italie et de la belle région de Campanie qui est le berceau de Manocalzati.

Dès septembre 2019, le Comité de Jumelage a continué à œuvrer et impulser dans l'ombre d'autres échanges vers Manocalzati. Cette année nous répondions à l'invitation des Italiens en préparant un séjour de 4 jours pour les écoliers de Sainte-Féréole vers Manocalzati. Comme l'ont indiqué les maitresses flégeoises, ce séjour ne pouvait avoir lieu pendant la période scolaire française. Il fut proposé à l'association des Parents d'élèves de Sainte-Féréole et repoussé aux vacances

de printemps françaises. A ce moment là, nos jumeaux italiens étaient encore à l'école et pouvaient accueillir nos petits écoliers pendant leurs cours. Ce voyage qui avait lieu à l'école mais n'était pas qualifié de «scolaire» nécessitait l'accompagnement d'un adulte responsable par famille. Le comité remercie infiniment les volontaires à ce challenge. Malheureusement peu de parents avaient l'opportunité d'accompagner son enfant et la pandémie a gelé tout échange pour l'instant.

De même les cours d'italien ont été interrompus mais pourront reprendre dès que possible.

Un jumelage est l'affaire de tous dans une commune et nous sommes ouverts à de nouvelles idées (pour peu que quelqu'un ait des connaissances ou affinités dans d'autres pays ou villes). De notre côté, nous sommes en contact avec l'association des jumelages de nouvelle Aquitaine.

Des nouvelles de Manocalzati nous ont appris, heureusement, que comme la Corrèze la région de Manocalzati a été plus légèrement touchée.

Nous vous disons : ARRIVEDERCI E A PRESTO !!!

Le Président : JEAN CHARLES CASADEI



MUSIQUE ON DANSE

Cette année, nous avons 7 groupes de 4 à 16 ans, emmenés par Marion BARRE, Laure IBANEZ, Lesly TESSON et Léa GUICHARD. Malheureusement, la crise sanitaire nous a coupé dans notre élan. L'année a dû se terminer précipitamment en mars et n'a pas pu être clôturée par un gala en juin. Mais ce n'est que partie remise.

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 29 août 2020 à 10h à la salle du Temps Libre. A cette occasion, nous procéderons aux inscriptions. Compte tenu des normes sanitaires, nous serons contraints de procéder à quelques changements et de limiter le nombre d'adhérents par cours. Nous envisageons d'ouvrir des cours supplémentaires pour le pilate.

Cette saison, le bureau était composé de :

- Présidente : LEPID Stéphanie - Vice-Présidente : GUITTON Delphine - Trésorière : VEZINE Laure - Trésorière adjointe : GOLFIER Sophie - Secrétaire : JULIE Amandine

Nous procéderons à son renouvellement. Tous les adhérents désirant s'investir au sein de l'association sont les bienvenus.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles et membres actifs qui contribuent au bon fonctionnement de l'association.

POUR LA SAISON PROCHAINE :

Les horaires de dans sont en fonction de l'âge des enfants.

Horaires des cours :

- Pilate	lundi	20h00 - 21h00
- Gymnastique	mardi	19h00 - 20h00
- Zumba	mardi	20h00 - 21h00

> Vous pouvez nous contacter :
musiqueondanse@gmail.com

La Présidente : Stéphanie LEPID



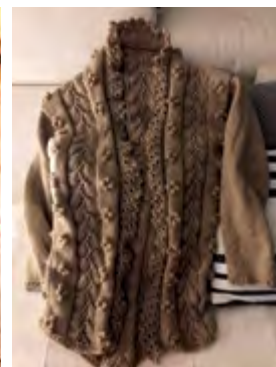
EXPRESSIONS

Compte rendu d'activités 1^{er} semestre 2020.

Comme pour toutes les associations, la vie s'est arrêtée pour Expressions le jour du confinement pour cause de coronavirus. Les regroupements de personnes étant interdits et les salles fermées, la vie associative tombait en léthargie avec le secret espoir que l'épidémie ne perdure pas. Malgré un confinement et un déconfinement bien suivis, le virus circule et le danger est toujours là. La distanciation sociale et le port du masque, en tout état de cause, ne sont pas toujours compatibles avec l'activité des ateliers. L'annulation de l'exposition d'aquarelles qui devait se dérouler du 1^{er} au 17 mai et l'annulation de la présentation des activités de l'association à la grande salle les 6 et 7 juin, ont laissé un goût amer dans les esprits des adhérents et des membres du Bureau.

Cette épidémie n'a pas été sans conséquences : l'atelier chorale a perdu sa cheffe de chœur en juin, trouver un remplaçant pendant les vacances d'été sera difficile. Il faut rester optimiste, les ateliers se sont adaptés aux difficultés de la situation : le travail à domicile et les échanges par internet ont permis de visualiser les créations de chacun pendant toute cette période difficile. Les adhérents de l'atelier théâtre se sont réunis en juillet chez un particulier, pour faire le point. De nouveaux postulants s'étaient invités à cette réunion.

Les adhérents sont motivés et espèrent une reprise des activités à la rentrée.



LES DIFFERENTS ATELIERS ET CONTACTS

AQUARELLES ET AUTRES TECHNIQUES

Maison des Associations - 1^{er} étage - Lundi de 14h30 à 18h30
Contact : M. François PUCHE - 06 73 46 05 63

CHORALE

Répétitions Salle du Temps Libre - Mercredi de 20h à 22h
Contact : Monique LAPORTE 06 24 97 12 53 ou Michelle GERAUD 05 55 85 75 97

ENCADREMENT ET CARTONNAGE

Maison des Associations - 1^{er} étage - Vendredi de 14h30 à 18h30
Contact : Annick CROUCHET 05 55 85 77 21

MAQUETTES ET FIGURINES

Maison des Associations - 2^{ème} étage - 2^{ème} vendredi du mois à 19h30
Contact : Lionel MOREAU 05 55 23 52 24

MAINTIEN CORPOREL

Salle de danse au stade les lundis et jeudis de 19h à 20h
Contact : Isabelle BOUTOT

UN POINT C'TOUT

Maison des Associations - 2^{ème} étage - 4^{ème} mardi du mois de 20h à 22h
Contact : Christine LAPEYRE - 05 55 85 63 30

TRICOT PASSION

Maison des Associations - 2^{ème} étage - Mercredi de 14h à 17h
Contact : Sylvette MARCOU - 06 20 51 45 31

CONVERSATION ANGLAISE POUR LES 5 A 7 ANS

Maison des Associations - 2^{ème} étage - Jeudi de 17h15 à 18h30
Contact : Marie-Hélène MARTON - 06 23 04 10 29

VOLLEY BALL

Halle des Sports - Jeudi de 18h30 à 20h30
Contact : Pierre DEMOUGEOT - 07 69 40 61 05

BUREAU EXPRESSION : Président - Marc LOISEL / Secrétaire -
Monique Laporte / Trésorière- Fabienne Courdurié.



ART CULTURE ET PARTAGE QI GONG DU TAO



L'activité du Qi Gong taoïste enseignée par Martine Soiro, a repris le mardi 5 octobre 2019. La saison s'est malheureusement terminée le 15 mars avec l'arrivée du coronavirus. Le confinement et les mesures barrière n'étant pas compatibles avec cette activité et les salles étant fermées jusqu'à nouvel ordre, il faudra encore patienter. Il est bon de rappeler qu'un groupe de 17 personnes ont participé aux premiers exercices de la saison d'automne, tels que l'envol de la grue, les auto massages, la posture de l'arbre et les marches de santé. C'était aussi une séance d'initiation pour les 4 nouveaux arrivants, qui étaient tous partants pour la saison. Le bien-être, le dynamisme

et la bonne humeur sont toujours au rendez vous pour améliorer la santé, la vitalité, les équilibres, et la gestion du stress. Martine Soiro se réjouit des progrès des élèves pratiquant des postures depuis des années. Le Qi Gong est un art ancestral chinois pratiqué pour entretenir la forme et la santé. La connexion de l'esprit au corps et l'apprentissage de postures, de respiration abdominale, de mouvements plus ou moins lents, apportent relaxation et bien-être. Pratiqué régulièrement, le Qi Gong permet de développer et d'équilibrer la circulation de l'énergie dans tous les méridiens, de transformer le stress en vitalité, de recycler les émotions négatives en énergie positive et de renforcer la santé. Les cours sont dispensés tous les mardis matin de 10 h à 11 h 30 à la Salle annexe du stade. Pour tout renseignement : Tél : 07 61 31 94 74 Mail : martinesoirot@gmail.com .

Martine Soiro est certifiée instructrice depuis 2002 en Qi Gong taoïste, par Master Mantak Chia de l'Universal Tao Center de Chiang Mai Thaïlande. Elle est diplômée en TUINA- ANMO et praticienne diplômée en médecine Traditionnelle Chinoise par l'Académie Wang de Feng de Toulouse et certifiée par l'hôpital MTC de Pékin.



SOCIETE SPORTIVE DE SAINTE FÉRÉOLE



Le club de football de Sainte Féréole compte pour la saison 2019-2020 un effectif de 66 seniors, 18 seniors féminines, 60 licenciés Ecole de foot, 6 éducateurs, 35 dirigeants, 2 arbitres le tout encadré par un nouveau staff technique .

Le club a renouvelé son super loto en date du 30 novembre 2019 dans la grande salle de Sainte Féréole où un grand nombre de participants et d'habitues ont répondu présents. Les parties se sont déroulées dans une ambiance festive et pleines de suspens, récompensées par de nombreux lots pour un grand nombre de joueurs afin d'agrémenter leurs fêtes de fin d'année.

Le club et son équipe de dirigeants ont organisé un voyage à Bordeaux pour tous les jeunes grâce aux bénéfices réalisés durant le loto. De plus, cette journée de déplacement a été une grande réussite à travers la découverte, pour un grand nombre d'entre eux, d'un match de ligue 1 dans le stade de foot de Bordeaux.

**Un doublé hors du
commun pour notre
club de foot !**

D'autre part, le club s'est lancé dans une nouvelle manifestation par la vente et la dégustation d'huîtres, organisée le 22 décembre 2019 sur la place du marché, durant toute la matinée, pour réunir les flégeolois en ces fêtes de fin d'année.

Le président remercie l'investissement de ces bénévoles tant par leur présence sur les événements et leur assiduité tout au long de la saison.

Le Président, Laurent DELPY



Equipe A



Equipe B



FNACA

Le comité local des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA) avec ses 46 adhérents et adhérentes qui réunissait trimestriellement son conseil d'administration pour faire le point sur les activités passées et à venir a été contraint, cette année, par rapport à la pandémie actuelle à annuler une partie de ses réunions ou cérémonies.

Ainsi, à son grand regret, la cérémonie commémorative de la fin de la Guerre d'Algérie (19 Mars 1962) a été supprimée. Cependant, à la demande de la municipalité, une petite délégation du comité a participé à la cérémonie du 8 mai. Toutefois, le jour du 14 juillet (Fête Nationale), en présence de M. le Maire et de sa 1ère adjointe, le Président, Gilbert Bouillaguet, a remis la Croix du Combattant à Rolan Royer avec la participation d'un porte

drapeau et de quelques membres de l'équipe dirigeante de la section.

S'agissant des cérémonies mémorielles, seule celle du Souvenir aux Morts de La Valeyrie à Saint-Germain-les-Vergnes a eu lieu en présence d'une bonne participation du comité local de Sainte-Féréole.

Sur le plan festif, le repas annuel de la FNACA a pu se dérouler juste avant le début de la pandémie, heureusement, journée fort appréciée par tous.

Le Président du comité local et son équipe dirigeante adressent à tous les sociétaires de la FNACA le soutien qu'ils sont en droit d'attendre en cette période compliquée.

Le Président : Gilbert BOUILLAGUET



Cérémonie du 8 mai



Remise de la Croix du Combattant à M. Royer

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE SAINTE FÉREOLE

SON RÔLE :

L'A.P.E est une Association composée de Parents d'Élèves bénévoles. Elle représente tous les parents des 2 écoles de Sainte-Féréole, primaire et maternelle. L'association des parents d'élèves aide les enseignants dans l'organisation de différentes activités : accompagnement des parents lors de sorties, participation financière aux voyages scolaires, aux spectacles et sorties cinéma intégrés au projet pédagogique de l'école. Elle aide au financement des projets scolaires en organisant le traditionnel loto des écoles ainsi que des opérations comme la vente de chocolats, des sapins... Elle organise également le Noël de la garderie périscolaire avec l'achat de jouets, de matériels d'animation et des jeux éducatifs pour l'aide aux devoirs.

SES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2019/2020 :

Vente de sapins - Vente de chocolats - Financement de jouets avec organisation du goûter du Noël de la Garderie - Galettes des rois offertes aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire - Loto annuel de l'école informatisé.

SON FINANCEMENT :

- Bénéfice du loto : participation des familles, des commerçants et des flégeois au loto par des dons ou par l'achat de cartons par exemple.
- Participation des membres de l'association aux marchés de pays afin de bénéficier d'une quote-part sur les résultats excédentaires des marchés.
- Subvention accordée par la mairie.
- Bénéfice des diverses activités comme la vente des chocolats et des sapins.

SA COMPOSITION (Bureau) :

Président :	Christophe SERINGE
Vice-Président :	Frédéric PANCHEVRE
Trésorier :	Guillaume PATARIN
Trésorier adjoint :	Sébastien BOUYGE
Secrétaire :	Jessica PATRY
Secrétaire adjointe :	Delphine GUITTON

ASSEMBLEE GENERALE :

Comme chaque année, l'Assemblée Générale se déroulera peu après la rentrée scolaire et sera ouverte à l'ensemble des parents, tous membres de droit de l'APE (cotisation gratuite).

A cette occasion, le bureau est revoté. Tous les parents désirant s'investir pour leurs enfants au sein de l'association sont les bienvenus.

Elle n'engage pas les parents qui y assistent mais leur permet de mieux connaître la vie de l'association, ses membres ainsi que ses projets.

REMERCIEMENTS :

Nous tenons à remercier tous les parents bénévoles qui se sont investis cette année et plus particulièrement ceux qui nous quittent pour suivre leurs enfants devenus grands.

Cette année, l'accent a été davantage mis sur les commerçants de la commune dont la participation a été largement remarquée et appréciée de tous.

Nous espérons pouvoir continuer à compter sur la générosité et la disponibilité de chacun dans l'intérêt des enfants de la commune.

CONTACT Mail de l'APE : ape.sainte.fereole@gmail.com



L'ensemble des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie www.sainte-ferreole.fr

24 FEVRIER 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 108 340.65 €	1 506 334.31 €
INVESTISSEMENT	962 038.64 €	935 860.10 €

MAJORITE (1 ABSTENTION)

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU COLOMBIER »

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	184 809.11 €	129 841.94 €
INVESTISSEMENT	217 776.86 €	147 934.92 €

MAJORITE (1 ABSTENTION)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PAR M. MERMET, Trésorier

- Budget principal de la commune

UNANIMITE

- Budget annexe « lotissement du colombier »

UNANIMITE

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Chapitres	BP 2019	Autorisation
204	51 737,00	12 934,00
21	128 329,00	32 082,00
23	1 342 755,00	335 688,00

UNANIMITE

REAMENAGEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Conseil Municipal du 12 février 2019 a décidé la réfection de la restauration scolaire et celui du 9 septembre 2019 a donné pouvoir au Maire pour consulter et désigner la maîtrise d'œuvre.

Après analyse des offres par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Corrèze Ingénierie, le Maire a décidé de retenir l'Agence Clary² au taux de 9%.

Une nouvelle étude a été demandée par les élus : des améliorations sur la disposition des locaux ont été apportées et il est apparu la nécessité de faire une extension d'environ 35 m².

Les locaux tels qu'ils existent ne répondent plus totalement aux fonctionnalités souhaitées et aux exigences réglementaires actuelles.

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre, CSPS, CT (prestations intellectuelles)	28 430,00	CD – subvention inscrite au contrat départemental pour 2020	30 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	3 000,00	DETR – subvention à demander	105 054,00
Travaux et matériel fixe	242 500,00	FCTVA	67 150,00
Matériel non fixe	57 200,00	Reste à charge Commune	207 152,00
Imprévus	10 000,00		
TOTAL H.T.	341 130,00		
TOTAL T.T.C.	409 356,00	TOTAL T.T.C.	409 356,00

UNANIMITE

ACQUISITION FONCIERE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Deux biens sont à vendre dans le bourg et le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur de ces deux biens.

Il s'agit des parcelles BL N°178, BL N°180 et AP N°210 d'une superficie totale 1 ha 24 a 79 ca situées Chemin des Genêts et d'une autre parcelle avec deux granges sur la

parcelle AP N° 210 sur la Route des Lilas provenant de la propriété Benoist. Le prix de ces biens a été estimé par le notaire à 35 000€.

Le second bien est situé sur la parcelle AP N° 51 d'une superficie de 3a 28 ca situé rue du Presbytère et appartient à la famille Lacour. Après négociation, le prix de ce bien a été fixé à 50 000€ + les frais d'agence de 4 500 €.

Il est possible d'obtenir une aide financière au titre de la DETR au taux de 40 % – Catégorie Bâtiments publics, scolaires et administratifs - Opération : acquisition foncière

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions dont 4 500€ de frais d'agence	89 500,00	DETR – subvention à demander	35 800,00
		Reste à charge Commune	53 700,00
TOTAL H.T.	89 500,00	TOTAL H.T.	89 500,00

Adopté à l'UNANIMITE (2 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote compte tenu de leur lien de parenté avec les propriétaires des parcelles BL 178 – 180 210)

PROGRAMME ECOLE NUMERIQUE : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR

Dans le cadre du programme « écoles numériques », la Directrice de l'école a sollicité la mairie pour compléter l'équipement déjà en place par :

Les besoins définis par le corps enseignants sont les suivants :

Un V.P.I. en classe de maternelle

Un micro-ordinateur portable pour l'enseignante

Un tableau blanc magnétique

6 tablettes

pour un montant total de 4 510€ HT, soit 5 412,00€ TTC.

Ces équipements peuvent être subventionnés par l'Etat dans le cadre d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 50%, soit 2 255 €. Le reste à charge de la commune est de 3 157 €

UNANIMITE

ACHAT BATIMENTS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur d'un bien constitué de deux bâtiments proche de la maison médicale.

Après négociation, le prix proposé est de 50 000€ auquel sont ajoutés la provision pour les frais notariés de 4 940 € et les frais d'agence de 4 500€. Le montant total s'élève à 59 440€.

Le Maire explique que compte tenu de sa situation géographique, ce bien pourrait permettre toute création de commerces et/ou de services utiles aux besoins de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE (18 voix POUR)

MAISON COMMUNE – RESIDENCE AUTONOMIE : ACHAT AU CCAS

Le Conseil Municipal du 28 février 2019 a acté l'achat au CCAS de la parcelle où sera implantée la maison commune au prix de 20 000 €.

Par délibération du 2 décembre 2019 le CCAS a décidé de céder à la commune, à titre gratuit, plusieurs parcelles afin qu'elles soient intégrées dans le domaine public communal. Ces parcelles concernent l'implantation de parkings, la voie d'accès public, un délaissé permettant un agrandissement du carrefour débouchant sur la R 25. Le CCAS a institué un certain



nombre de servitudes de passage, accès piétons, passage des réseaux d'eaux usées et pluviales, eau potable, téléphonie, électricité, éclairage, réseau de chauffage ainsi que pour la réalisation de 12 forages pour la géothermie.

UNANIMITE

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION – COMMUNE DE DONZENAC

Une famille de Sainte Féréole scolarise son enfant en classe ULIS à l'école primaire de Donzenac. La commune de Donzenac a fixé le montant de la participation financière des communes de résidence des enfants scolarisés en classe ULIS à 568,24€ par enfant.

UNANIMITE

EMPLOIS SAISONNIERS

Nécessité de recruter du personnel saisonnier : des animateurs pour l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires et les mercredis des périodes scolaire, et d'un surveillant de baignade et un d'agent d'entretien pour la piscine pendant les mois de juillet et août.

UNANIMITE

CREATION POSTE ATTACHE TERRITORIAL

Suite à la mutation d'un agent il est proposé à l'Assemblée de créer un poste d'attaché territorial catégorie A, à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

UNANIMITE

CONVENTION FREE MOBILE : COUVERTURE MOBILE

En 2017 la commune a déclaré sur la plateforme France Mobile que la quasi-totalité du territoire communal n'est pas couvert ou mal couvert par la téléphonie mobile.

Après examen des déclarations, la commune de Sainte Féréole a été retenue comme zone à couvrir en priorité, et notamment la zone du bourg, selon un arrêté ministériel en date du 12 juillet 2019. C'est l'opérateur Free Mobile qui est chargé de réaliser cette couverture sur la commune de Ste Féréole et pour ce faire, un pylône doit être implanté.

Selon l'étude faite, le positionnement du pylône sera sur une parcelle appartenant à la commune et cadastrée section AE N° 5 (située derrière le cimetière)

UNANIMITE

CHEMIN DE L'ESTANG : REGULARISATION EMPRISE

Les conseils municipaux du 11 septembre 2017, du 23 mars 2018 et du 1er juin 2018 se sont prononcés sur la l'aliénation du chemin rural de l'Estang permettant la régularisation de l'emprise de ce chemin telle qu'elle est configurée sur site. Le prix de vente a été fixé à 0,50€ le m².

UNANIMITE

NOMINATION VOIES COMMUNALES

Lors du Conseil Municipal du 28 février 2019 qui a validé et adopté les noms attribués à l'ensemble des voies communales, deux voies ont été oubliées : il s'agit du Chemin de la Scierie et du Chemin des Deux Routes.

UNANIMITE

CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX - SAUVAGNAC

Par délibération du 24 octobre 2019 le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux de voirie au lieu-

dit Sauvagnac, travaux qui impliquent la réfection du réseau des eaux pluviales, du réseau de l'eau potable et l'aménagement de la voirie et de ses abords.

Il y a lieu de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le syndicat des eaux du Maumont.

UNANIMITE

MAISON MEDICALE – AMENAGEMENT DU SECOND ETAGE

Il convient de terminer l'aménagement de la maison médical en créant 3 locaux professionnels et une salle d'attente au second étage. Pour ce faire il convient de s'adjoindre les compétences de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (Corrèze Ingénierie) qui a assisté la commune dans le dossier de l'aménagement de la maison médicale ainsi que du maître d'œuvre qui a effectué l'ensemble des travaux : le cabinet MAAD Architectes.

L'estimation des travaux s'élève à 85 000€ HT.

UNANIMITE

23 AVRIL 2020

Conformément à l'ordonnance n°2020-391 en date du 1^{er} avril 2020, la réunion du Conseil Municipal s'est tenue à distance.

Les votes ne pouvant avoir lieu au scrutin public, ils ont été organisés par scrutin électronique, dans des conditions garantissant leur sincérité.

ACQUISITION FONCIERE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Annule et remplace la précédente)

Il est rappelé à l'assemblée la délibération du 24 février 2020 où il a été décidé d'acquérir les parcelles des propriétés Benoist et Lacour avec demande de financement DETR.

M ; le Maire informe que M . le Sous-Préfet de Brive considère que l'accord signé entre la commune de Ste Féréole et la propriétaire de la parcelle AP N°51, famille Lacour, est un compromis de vente et que par conséquent, il ne peut retenir la demande de subvention pour l'acquisition de ce bien.

M. le Maire propose donc de retirer la demande de subvention DETR pour la parcelle AP N° 51 et de maintenir celle pour les parcelles BL N° 178, BL N°180 et AP N°210 et soumet au Conseil le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions	35 000,00	DETR – subvention à demander	14 000,00
		Reste à charge Commune	21 000,00
TOTAL H.T.	35 000,00	TOTAL H.T.	35 000,00

Il est précisé que ce projet est fixé en priorité 2 pour la demande DETR au titre de l'année 2020.

UNANIMITE

23 MAI 2020

ELECTION - LE CONSEIL MUNICIPAL

La séance ouverte sous la présidence de Monsieur Henri SOULIER, Maire, qui donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

Liste conduite par M. Henri SOULIER, « Demain Sainte Féréole », 669 voix, 17 élus

Liste conduite par M. Olivier BERNARD, « Sainte Féréole Nouveau souffle », 233 voix, 2 élus



Il a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

SOULIER Henri	VERNAT Éric
BLANCHARD Bernadette	BOUYOUX Éric
GOLFIER Maurice	COURDURIE Fabienne
CHARLOT Fanny	GOYAUX Caroline
JAUBERT Nicolas	DELPY Patrice
BUISSON Patricia	LACOMBE Marie
MENEYROL Michel	PIEDNOIR de RESSEGUIER Claire
CANOVAS Vincent	BERNARD Olivier
HEBRARD Jeannine	LAGARDERE Coralie
SOULARUE Daniel	

M. Henri SOULIER, le plus âgé des membres du conseil, prend la présidence de l'Assemblée (article L 2122-8 du CGCT) et après l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 18 conseillers présents et 1 conseiller ayant donné procuration.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Un seul candidat à la fonction de maire : M. Henri SOULIER.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue 9

A obtenu : M SOULIER Henri : 17 voix

M. Henri SOULIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Le Code Général des Collectivités Territoriales, stipule que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, mais que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal. Pour la commune ce pourcentage donne un effectif maximum de cinq adjoints

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création de cinq adjoints.

UNANIMITE

ELECTION DES ADJOINTS

Le Code général des collectivités territoriales stipule que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée conduite par Mme Bernadette BLANCHARD et composée de : M. Maurice GOLFIER, Mme Fanny CHARLOT, M. Nicolas JAUBERT, Mme Patricia BUISSON.

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Liste conduite par Mme Bernadette BLANCHARD : 19

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

Mme Bernadette BLANCHARD, 1^{er} adjoint

M. Maurice GOLFIER, 2^{ème} adjoint

Mme Fanny CHARLOT, 3^{ème} adjoint,

M. Nicolas JAUBERT, 4^{ème} adjoint,

Mme Patricia BUISSON, 5^{ème} adjoint.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le code général des collectivités territoriales (article L2122-22 et L2122-23) permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le Conseil Municipal DECIDE, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les 25 délégations prévus par les textes et AUTORISE que les compétences déléguées soient également consenties, en cas d'empêchement du Maire, à Mme Bernadette BLANCHARD, Adjointe en charge des Affaires Générales. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

UNANIMITE

COMPOSITION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Il appartient à l'Assemblée d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin de liste.

M. le Maire informe qu'il est président de droit de la commission des marchés publics et que cette dernière est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Une seule liste est déposée composée de :

Titulaires : Maurice GOLFIER – Michel MENEYROL – Éric BOUYOUX

Suppléants : Patrice DELPY – Daniel SOULARUE – Caroline GOYAUX

UNANIMITE

ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire explique qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé :

Du Maire qui en est le Président de droit, et en nombre égal :

De membres élus en son sein par le Conseil Municipal, au nombre de 4 au minimum et de 8 au maximum

De membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal et qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Ils peuvent être 4 au minimum et 8 au maximum

Le Conseil Municipal FIXE à neuf le nombre de membres du CCAS, soit le Président, 4 membres élus au sein du Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire

Une liste de candidats est déposée composée de :

Mme Bernadette BLANCHARD

Mme Fabienne COURDURIE

Mme Jeannine HEBRARD

Mme Marie LACOMBE

UNANIMITE



26 JUIN 2020

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit 397 993,66 €, à la section d'investissement.

UNANIMITE

Vote des taux

La loi de finances pour 2020 impose le gel du taux de la taxe d'habitation à sa valeur de 2019, soit 10,56%. Le Conseil se prononce pour le maintien des taux des taxes foncières, soit 15,84 % pour le foncier bâti et 62,40 % pour le foncier non bâti.

UNANIMITE

Budget primitif 2020

La proposition de budget 2020 présenté par le Maire, Henri Soulier s'établit comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 1 417 971 €

Section d'investissement 1 636 190,70 € en dépenses et 1 752 972,66 € en recettes.

UNANIMITE

Budget annexe lotissement le colombier 2020

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 229 819,11 € et également équilibré pour la section d'investissement à 198 564,05 €

UNANIMITE

Création poste adjoint technique principal 2ème classe

Il est proposé à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, catégorie C, à temps complet à compter du 8 octobre 2020

UNANIMITE

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (ccid)

Le conseil doit renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui tient une place centrale dans la fiscalité directe locale et dont le rôle majeur est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Il est proposé une liste de 24 contribuables de la commune (12 titulaires et 12 suppléants) parmi lesquels le Directeur Départemental ou Régional des Finances Publiques choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

UNANIMITE

Désignation des représentants à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine

Pour représenter la commune à cette association, le conseil a désigné à l'unanimité M. Jean-Charles Casadéi, président du Comité de Jumelage et non élu du Conseil Municipal et deux conseillers municipaux, Eric Bouyoux et Caroline Goyaux.

UNANIMITE

Autorisation générale et permanente de poursuites données au comptable public

Il est proposé au Conseil d'octroyer au comptable public une autorisation générale et permanente durant toute la mandature 2020-2026, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance. Cette mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité.

UNANIMITE

Tirage au sort des jurés d'Assises

Il a été procédé au tirage au sort de 6 jurés d'assises

10 JUILLET 2020

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants présentés sur une liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste est présentée et il est procédé à l'élection des délégués et des suppléants.

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Liste Demain Sainte Féréole : 17 suffrages obtenus

5 délégués titulaires : M. SOULIER, Mme BLANCHARD, M. GOLFIER, Mme CHARLOT, M. CANOVAS.

3 délégués suppléants : Mme HEBRARD, M. VERNAT, Mme COURDURIE.



MARIAGES / PACS

M. Benoit Jacques Ernest Alfred CHEVALIER et Mme Morgane Johanny ROL
le 11 juillet 2020
Laubeyrie

M. Sébastien SOULIER et Mme Laure VEZINE
le 8 août 2020
1082 route du Mas



NAISSANCES

Philippine, Louison GERAUDIE, *née le 15 février 2020*
de William, Stanislas GERAUDIE et Perrine CROUZEVALLE
1 route de Cros

Romy, Adèle, Lucie PREVOT, *née le 24 février 2020*
de Florian, Arnaud-Mathieu PREVOT et Juliette, Jacqueline,
Marie-Thérèse HOUSSIN
24 route des Chapelaudes

Raphaël MALPLANCHE GRAESSLIN, *né le 28 février 2020*
de Jean-Philippe MALPLANCHE et Sara, Marie GRAESSLIN
15 route de la Queyrie

Steven, Vladimir COUPPEY, *né le 2 avril 2020*
de Philippe Pierre Charles COUPPEY et de Keila Ana Hay PAEZ ORTIZ
Goursat

Léandro DE FREITAS, *né le 14 avril 2020*
de Julien DE FREITAS et Ophélie SOARES
30 route de Mons

Manon, Liyanah, Appoline ANTKOWICZ, *née le 14 avril 2020*
de David, Marc ANTKOWICZ et Fanny, Yuna, Céline LE BRUCHEC
9 avenue de la Liberté

Camille, Marius, André, Marie CHETAILLE, *né le 17 avril 2020*
de Gaëtan CHETAILLE et Aurélie, Alice, Colette, Marie CALVES
Laubeyrie

Manon, Eva MORELE, *née le 10 mai 2020*
de Cédric, Stéphane MORELE et Vanessa, Cyrielle SCORCIONE
24 rue les Champs du Colombier

Marie, Madeleine, Reine FACON, *née le 29 mai 2020*
de David, Jean, Gérard FACON et Vladislava, Vladimirova VALTCHEVA
7 chemin de la Novine

Nina, Agathe VERGNOLLE, *née le 28 juin 2020*
de Fabien VERGNOLLE et Aurélie, Rosa DETOISIEN
28 route de Mons

Thiago, Mahé POLICARPO, *né le 29 juin 2020*
de Anthony POLICARPO et Camille, Mathilde NICOLAU
4 route de Lacombe



DECES

M. Auguste, Marcel, Jean MARTINO, 82 ans
4 allée des Pavillons, Le Colombier
Décédé le 20 février 2020

Mme Marguerite BEZANGER, veuve CHASTANG, 86 ans
Le Pératel
Décédée le 22 février 2020

Mme Fernande DRULIOLES, veuve ALVINERIE, 96 ans
28 route de Cros
Décédée le 9 mars 2020

Mme Suzanne, Madeleine, Jeanne HÉNAULT,
veuve CONET, 81 ans
4 chemin du Noyer
Décédée le 10 mars 2020

Mme Clémence, Maria, Jeanne LACOMBE,
veuve VAUJOUR, 93 ans
La Queyrie
Décédée le 14 mars 2020

Mme Marie Julienne Alice TRONCHET,
veuve BARRET, 97 ans,
Le Mons
Décédée le 25 avril 2020

Mme Marie, Louise MAURIE, veuve MARTY, 85 ans
Le Poujol
Décédée le 21 mai 2020



AGENDA & NUMEROS UTILES

Sous réserve de la levée ou d'un fort assouplissement des mesures sanitaires liées au COVID19

SEPTEMBRE

11, 12 et 13 - Fête annuelle organisée par le Comité des Fêtes
25 - Don du Sang, Salle du Temps Libre

OCTOBRE

24 - Veillée « Farcidures » organisée par l'AFHT, La Grande Salle

NOVEMBRE

11 - Commémoration de l'Armistice
14 - Cérémonie de la Besse
22 - Loto organisé par la SSSF FOOT, La Grande Salle (en attente de confirmation)

DECEMBRE

12 - Repas de Noël de la Rose des Vents, la Grande Salle
30 - Don du Sang, Salle du Temps Libre
31 - Réveillon de la Saint-Sylvestre, organisé par La Flégeoise, La Grande Salle



MAIRIE ■ 05.55.85.78.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 11h (fermée en juillet et août)

ECOLE PRIMAIRE ■ 05.55.85.78.53

ECOLE MATERNELLE ■ 05.55.85.68.67

MAISON DE L'ENFANCE ■ 05.55.84.25.87

ACCUEIL DE LOISIRS ■ 05.55.22.73.87

CORRESPONDANT PRESSE ■ 06.74.48.59.31

LOISEL Marc

MAISON MEDICALE

MEDECINS

Dr PARAUD ■ 05.55.18.08.63

Dr CAILLONNEAU ■ 05.55.24.04.42

INFIRMIERES ■ 05.55.85.65.91

Mmes THOMAS, NESPOUX, VIEILLEFOND

OSTHEOPATHE ■ 06.52.58.16.57

LACOMBE Emmanuelle

ORTHOPHONISTE ■ 05.19.59.03.31

MEYER Aurélie

PODOLOGUE ■ 05.55.22.17.28

DELPY TANTON Caroline

KINESITHERAPEUTE ■ 05.55.22.15.54

CERMAK Vladimir

PHARMACIE ■ 05.55.85.68.72

COUDERC Emmanuelle

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DU CANTON D'ALLASSAC ■ 05.55.85.73.79

Permanence en mairie sur rendez-vous

ASSISTANTE SOCIALE ■ 05.19.07.81.31

MSD Brive Est / Mme Françoise PESTEL-BESSE

Permanence en mairie les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois

(sur rendez-vous)

MISSION LOCALE ■ 05.55.17.73.00

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

(sur rendez-vous une fois par mois le lundi matin)

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE ■ 05.55.85.66.43

LA POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ■ 05.55.85.74.00

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

Mercredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 15h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h50

TAXI

Transport pris en charge par le CCAS

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer : Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans la limite de 70 € par déplacement).

SARL TAXI SAINTE FEREOLE Mme Patry ■ 06.72.28.18.34

TRANSPORT A LA DEMANDE ■ 05.55.74.20.13

PAR L'AGGLO / Tous publics

Pour en bénéficier vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14h. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2,10 € l'aller-retour.

AGGLO

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat ■ 05.55.74.08.08

Service Assainissement ■ 05.55.74.70.15

Déchetterie Malemort ■ 05.55.92.07.18

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

GENDARMERIE DE DONZENAC ■ 05.55.85.69.50

SAPEURS POMPIERS ■ 18 OU 112 (portables)

SMUR ■ 15

POLICE SECOURS ■ 17



MAIRIE DE SAINTE-FEREOLE - 3 Square du 14 juillet - 19270 SAINTE FEREOLE

Tél : 05.55.85.78.00 - Fax : 05.55.85.66.65

Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr

www.sainte-feréole.fr